



HAL
open science

Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local.

Jean-Noël Consalès, Marie Goiffon, Carole Barthélemy

► To cite this version:

Jean-Noël Consalès, Marie Goiffon, Carole Barthélemy. Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local.. Développement durable et territoires, 2012, Vol. 3, n° 2, 10.4000/developpementdurable.9268 . hal-01756200

HAL Id: hal-01756200

<https://hal.science/hal-01756200>

Submitted on 1 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 3, n° 2 | Juillet 2012

Trames vertes urbaines

Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local.

Jean Noël Consalès, Marie Goiffon et Carole Barthélémy



Éditeur

Réseau « Développement durable et territoires fragiles »

Édition électronique

URL : [http://](http://developpementdurable.revues.org/9268)

developpementdurable.revues.org/9268

DOI : [10.4000/developpementdurable.9268](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9268)

ISSN : 1772-9971

Référence électronique

Jean Noël Consalès, Marie Goiffon et Carole Barthélémy, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 2 | Juillet 2012, mis en ligne le 06 juillet 2012, consulté le 01 septembre 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9268> ; DOI : [10.4000/developpementdurable.9268](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9268)

Ce document a été généré automatiquement le 1 septembre 2017.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local.

Jean Noël Consalès, Marie Goiffon et Carole Barthélémy

- ¹ La trame verte se présente, en théorie, comme un projet territorial cohérent, mettant en synergie le maintien de la biodiversité et les desseins d'aménagement et d'urbanisme. Fondée sur la notion de continuité écologique, elle doit, à ce titre, initier des emboîtements entre les échelles européenne, nationale, régionale et locale, en transcendant les cloisonnements institutionnels¹. Ses documents de cadrage laissent cependant une grande liberté de manœuvre quant aux modalités d'application de tels objectifs à l'échelle locale. En effet, « il est laissé aux territoires et à leurs acteurs toute leur marge d'appréciation, afin de favoriser leurs capacités d'innovation et de s'assurer que le projet de trame verte et bleue soit adapté au contexte local » (Allag-Dhuisme *et al.*, 2010 : 37). De fait, les orientations initiales de la trame verte, reposant sur des principes peu contraignants et des modalités d'actions plurielles, participent d'une certaine « malléabilité des politiques environnementales » (Barthélémy et Souchon, 2009 : 120). Marseille, tant dans son acception métropolitaine que communale, se présente, à cet égard, comme un cadre pertinent d'analyse des processus locaux d'adaptation à ce dispositif national. Aux différentes échelles de cette métropole fragmentée (Morel, 1999), une exceptionnelle conjoncture de projets territoriaux donne lieu à de multiples lectures de la trame verte et, à travers elle, de la nature urbaine. Aussi différentes soient-elles ces interprétations s'accordent toutes à reconnaître la place fondamentale qu'occupent les grands massifs collinaires au sein du maillage écologique marseillais. Ces conceptions déterminent, par conséquent, des choix de planification qui consistent à relier ces réservoirs de biodiversité au moyen de corridors écologiques intra-urbains. Or, dans ce contexte, ces approches, largement portées par des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, se heurtent aux impératifs d'une urbanisation érigée en moteur de la

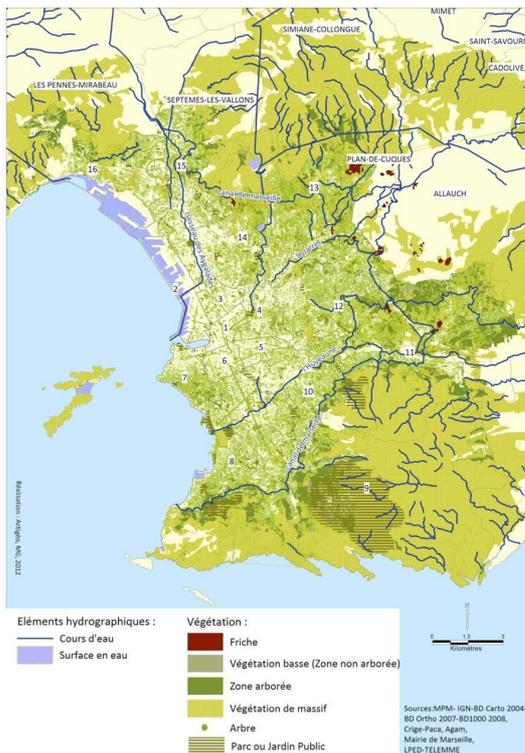
redynamisation territoriale. En la matière, la commune de Marseille présente une situation des plus révélatrices. Entre le centre de la ville et les massifs naturels qui circonscrivent son territoire, un puissant processus de densification périphérique tend à se surimposer sur un vaste réseau d'Espaces à Caractère Naturel (ECN) (Clergeau, 2007)² potentiellement mobilisable dans un projet de trame verte intra-urbaine.

- 2 Outre cette apparente contradiction, les approches urbanistiques de la trame verte marseillaise restent encore limitées par une certaine méconnaissance des fonctionnements écologiques urbains. Tentant de pallier ce manque, elles s'appuient le plus souvent sur le travail de bureaux d'étude spécialisés, mais s'ouvrent également au dialogue avec la sphère scientifique. Structurée autour de plusieurs programmes nationaux de recherche³, notre équipe pluridisciplinaire, composée de chercheurs en sciences sociales et en sciences du vivant, est ainsi amenée, depuis plus de trois ans, à comparer ses analyses sur la trame verte marseillaise aux projets locaux d'application de ce dispositif national. Dégagée des contraintes politiques et temporelles (le Plan Local d'Urbanisme de Marseille doit être adopté au cours de l'année 2012) auxquelles sont confrontés les acteurs locaux de la planification et de l'urbanisme, elle propose une lecture bien moins centrée sur l'identification et la réalisation d'équipements éco-techniques⁴ que sur l'inventaire et l'évaluation d'ECN existants. Se référant aux travaux de Michel Marié (Marié, 1985), elle adjoint alors aux impératifs de l'aménagement du territoire des principes de ménagement de la nature ordinaire (Mougenot, 2003). Ce faisant, elle met en exergue certains éléments territoriaux porteurs de sens pour l'élaboration d'une trame verte urbaine qui, à bien des égards, apparaît comme un trait d'union entre des logiques souvent antithétiques. Entre réglementation nationale et interprétations locales, quels processus d'adaptation la trame verte génère-t-elle à Marseille ? Entre approche scientifique et approche urbanistique, quels sont les espaces à caractère naturel mobilisables pour son élaboration ? Entre trame verte potentielle et trame verte de projet, quels sont les ECN qui tendent à être mobilisés ? Entre aménagement du territoire et ménagement de la nature ordinaire, quelle trame verte se dessine-t-il donc à Marseille ?
- 3 Pour tenter de répondre à ces questions, nous confronterons notre lecture éco-paysagère⁵ des ECN marseillais, fondée sur l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG), à une analyse sociologique et urbanistique des initiatives locales favorables ou défavorables à l'élaboration d'une trame verte. Soulignant l'apport de la géographie dans notre démarche pluridisciplinaire de recherche, nous distinguerons ainsi, dans une première partie, les éléments territoriaux qui structurent, selon nous, la trame verte potentielle de Marseille. Dans une seconde partie, nous étudierons les interprétations locales du dispositif national et les projets qui en découlent, en s'appuyant sur les contributions croisées de la sociologie et de l'urbanisme. Grâce à ces mêmes disciplines, nous évaluerons, dans une dernière partie, les logiques contradictoires qui s'expriment, sur le territoire marseillais, à l'égard de la nature ordinaire, en mesurant l'impact de l'urbanisation sur les ECN. Nous comprendrons alors comment ces logiques font écho aux changements structurels qui affectent la population marseillaise.

1. « Marseille en négatif » : une trame verte potentielle à ménager

- 4 Notre démarche pluridisciplinaire de recherche, alliant écologie, sociologie, géographie, aménagement et urbanisme (Barthélémy *et al.*, 2011), s'appuie sur la notion d'Espaces à Caractère Naturel (ECN), formulée par l'écologue Philippe Clergeau. Celle-ci désigne l'ensemble des éléments urbains non bâtis (espaces naturels, parcs, jardins, végétation d'alignement, friches, délaissés, etc.). Elle présente l'avantage d'offrir une appellation générique pour des objets d'analyse éclectiques que le seul terme de nature, absolument dénué de dimension spatiale, ou celui d'espace vert, trop connoté par l'aménagement paysager, ne suffisent pas à qualifier. Ainsi, dans une démarche d'amont visant à dresser un inventaire exhaustif et spatialisé de la nature à Marseille, la notion d'ECN permet-elle d'appréhender, de façon globale, les réalités territoriales hétérogènes qui composent la trame verte potentielle de la ville. Afin d'englober la complexité que sous-tend cette notion dans ses acceptions territoriales, l'approche scientifique proposée se fonde sur l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG). Emprunté aux méthodes de l'analyse spatiale, cet outil permet une lecture pluridisciplinaire du territoire à travers des croisements de données à différents niveaux d'échelle. Il doit ainsi permettre de cartographier des informations issues des deux approches de la trame verte et bleue préconisées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) : l'approche éco-paysagère et l'approche de terrain (fondée notamment sur des relevés écologiques). Il constitue, à ce titre, un outil d'aide à la recherche et à la décision. Conçu en collaboration avec les collectivités locales, ce SIG s'élabore selon une méthode reproductible. Il mobilise, en effet, des bases de données de l'Institut Géographique National (IGN) qui, au-delà de quelques contraintes d'actualisation, présentent l'avantage d'être détenues et utilisées par l'ensemble des acteurs locaux.
- 5 Au niveau communal, le travail de cartographique découlant du SIG aboutit, en amont, à une représentation de l'occupation du sol en 2007. Celle-ci repose sur l'utilisation de bases de données références (BD Carto, BD Topo, BD Istar), comparées à la BD Ortho de 2007. Ces bases de données ont été croisées avec des données locales issues des différents services municipaux et intercommunaux (données de l'intranet de la mairie de Marseille, base chloroville de la direction des parcs et jardins, couches des objets du Plan d'Occupation des Sols) ainsi qu'avec des relevés issus de campagnes de terrain. A partir de cette carte initiale, une représentation des espaces à caractère naturel de Marseille est proposée, par extraction des éléments bâtis (carte 1).

Carte 1 : Marseille en négatif



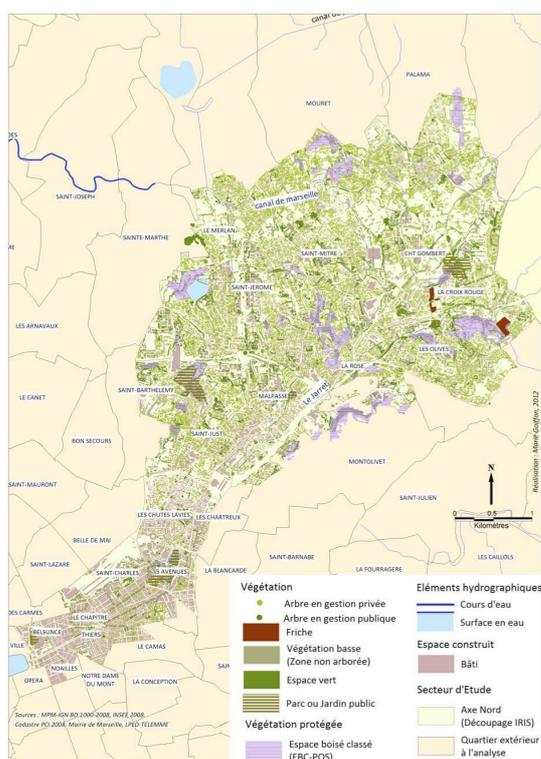
- 6 Intitulée « Marseille en négatif », la carte ainsi réalisée (carte 1) fait notamment apparaître une réalité naturelle qui tranche avec le paysage très minéral que donne à voir le territoire, depuis le sol. Elle témoigne des spécificités d'une commune qui, malgré son rang de deuxième ville française en terme de population, n'est qu'à la huitième place nationale en terme de densité. Cette particularité s'explique alors essentiellement par la présence, aux marges de la cité, des massifs calcaires qui s'érigent en véritables « no-man's land naturels » (Roncayolo, 1996 : 256), occupant près de la moitié de l'immense territoire communal. Mais, au-delà de l'influence de ce seul facteur topographique, force est de constater que l'organisation urbaine marseillaise détermine de forts contrastes en termes de densités de population et de bâti, entre le centre (de 200 à 1 000 habitants à l'hectare pour 70,5 logements à l'hectare en moyenne) et la périphérie (souvent moins de 100 habitants à l'hectare pour 20,6 logements à l'hectare en moyenne)⁶.
- 7 De cette carte, quatre unités (la mer, les espaces centraux, les espaces périphériques et les massifs collinaires) se dégagent et déterminent des relations distinctes de la ville à la nature. La Méditerranée, tout d'abord, immuable limite physique à l'ouest et au sud, conditionne des rapports dichotomiques, de part et d'autre du Vieux Port. En direction du sud, la mer se fait paysage et le littoral se pose en véritable gradient de naturalité, partant du centre-ville, passant par le domaine balnéaire et aboutissant sur le massif des Calanques. En direction du nord, la mer est fonctionnelle, servant de support à une activité portuaire qui dessine un trait de côte totalement artificiel. Puis, sur le territoire communal, l'augmentation des nuances et des densités de vert met en exergue une structure auréolaire, depuis le centre vers la périphérie. Trois unités se distinguent de cette organisation et servent de socle à une analyse multi-scalaire de la structure de la trame verte potentielle marseillaise.

- 8 La première d'entre elle est marquée par une faible densité de vert. Elle correspond à la frange littorale plus ou moins plane sur laquelle se sont développés les espaces centraux et péricentraux. Dans cette unité largement dominée par une matrice urbaine dense, les ECN semblent presque exclusivement composés d'alignements d'arbres liés à la voirie et de jardins publics (parcs et squares) ou privés (jardins en cœur d'îlots), hérités de la phase d'urbanisation de la Révolution Industrielle.
- 9 La seconde unité est caractérisée par une augmentation manifeste de la densité du vert. Celle-ci s'inscrit sur l'ensemble de petites collines, de plateaux et de pentes qui forme les piémonts des massifs calcaires périphériques. C'est le domaine du terradou (terroir) : l'ancienne banlieue agricole de Marseille. Essentiellement structurée au XIX^{ème} siècle, grâce à l'édification du canal de Marseille, autour de noyaux villageois et de grandes propriétés bourgeoises (les bastides), cette banlieue agricole est devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses, selon un mode d'urbanisation lâche générant de nombreux « vides » végétalisés. Ici, les ECN semblent essentiellement se composer de jardins privés (dans les cités d'habitat collectif et les zones d'habitat pavillonnaire) ainsi que de friches et de délaissés, autrefois agricoles, recouverts d'une végétation spontanée basse, sur les surfaces planes, et haute (bois et boisements), sur les pentes collinaires. Cette végétation haute, principalement constituée de pinèdes, occupe soit des terroirs autrefois dévolus aux terrasses de cultures (restanques ou bancaous), soit des secteurs qui, situés sur des pentes trop abruptes, sont restés en marge de l'urbanisation.
- 10 La troisième et dernière unité terrestre est entièrement verte. Elle correspond aux massifs calcaires qui circonscrivent le territoire. Principalement composés de garrigues, ceux-ci se présentent comme des milieux naturels ou semi-naturels et se dressent, à cet égard, en véritables réservoirs de la biodiversité communale. Ils font, en réalité, l'objet de logiques de protection différenciées. Au nord, les massifs de la Nerthe, de l'Etoile et du Garlaban sont protégés par des outils de planification locaux (zones naturelles ND au Plan d'Occupation des Sols), tandis qu'au sud la Chaîne Saint-Cyr, le massif de Marseilleveyre et celui des Calanques font actuellement l'objet d'un projet de parc national.
- 11 La carte intitulée « Marseille en négatif » permet non seulement de révéler la structure de la trame verte marseillaise, mais encore de déterminer le rôle fondamental que tient la couronne de banlieue dans son organisation. Entre les ECN de la matrice urbaine dense (espaces centraux) et les réservoirs de biodiversité de la périphérie naturelle (massifs calcaires), cette couronne de banlieue assure, en effet, une continuité territoriale dont l'incidence écologique tend à être démontrée par les écologues de notre équipe de recherche (Lizée *et al.*, 2011a). Une analyse éco-paysagère plus fine permet, en outre, de comprendre que cette continuité repose sur l'existence de trois corridors verts totalement inféodés au réseau hydrographique. La basse vallée du fleuve côtier de l'Huveaune, le ruisseau des Aygalades et le bassin versant de la rivière du Jarret, reliés entre eux par le canal de Marseille, s'imposent comme les colonnes vertébrales du maillage d'ECN de la banlieue. Ainsi à Marseille, trames vertes et bleues relèvent-elles bien d'une même structure territoriale articulée autour de ces sous-ensembles hydrographiques.
- 12 Située au sud de la commune, la basse vallée de l'Huveaune offre à Marseille une ouverture vers l'est du territoire régional. Terroir naturellement humide, elle présente un gradient de vert qui s'organise en bande de part et d'autre du lit du fleuve côtier. Cette structure spatiale détermine un maillage d'ECN largement dominé par le massif des Calanques et, dans une moindre mesure, par un réseau de parcs et jardins publics de

surface conséquente (la Campagne Pastré, le Parc Borély ou le Parc de la Colline Saint-Joseph). Sise aux marges de la vallée, cette réalité naturelle tranche singulièrement avec l'urbanisation très marquée du lit majeur du fleuve côtier. Celui-ci apparaît, à ce titre, comme une rupture spatiale dans la structure du vert marseillais. Cet état de fait s'explique par le passé industriel du site, passé industriel qui marque encore fortement le paysage urbain. La crise structurelle du secteur secondaire local lui confère néanmoins, depuis la fin des Trente Glorieuses, le statut de secteur urbain en attente de planification. Ici, les projets envisagés se fondent sur la recomposition territoriale et la réintégration fonctionnelle de la vallée au reste du système urbain. Ils semblent pourtant mal s'articuler avec les logiques de ménagement de la nature imprimées par l'élaboration du parc national des Calanques.

- 13 Ancien terroir sec devenu irrigué au XIX^{ème} siècle, le nord de la commune présente un gradient auréolaire du vert. Celui-ci augmente depuis le centre urbanisé vers la périphérie naturelle. Cette structure spatiale est conditionnée par des éléments paysagers déterminants : 1) le canal de Marseille, édifié en 1849 pour amener les eaux de la Durance jusqu'à la cité phocéenne, se pose en véritable trame bleue dont les nombreuses dérivations déterminent un riche maillage de linéarités vertes associées ; 2) le ruisseau des Aygalades, seule ouverture vers le nord du territoire régional, dont le passé industriel comparable à celui de la vallée de l'Huveaune, induit, dans le cadre de réflexion sur la trame verte, des logiques d'aménagement d'une nature éminemment rare et morcelée ; 3) le bassin versant du Jarret dont l'histoire urbaine singulière, marquée par le passage rapide de la banlieue agricole à la banlieue résidentielle, explique la présence d'une grande variété d'ECN résiduels. Cette diversité est révélée par une analyse éco-paysagère réalisée à l'échelle de l'IRIS⁷, grâce à l'exploitation des données précédemment citées, complétée par l'utilisation des données cadastrales. Ceci permet d'extraire les ECN en fonction de leur classement dans les documents d'urbanisme (carte 2).

Carte 2 : La mosaïque paysagère du bassin versant du Jarret



- 14 Si à l'échelle communale la trame verte peut se fonder sur les éléments exceptionnels que représentent les grands massifs collinaires, elle s'articule, à l'échelle du bassin versant intra-urbain, sur des ECN bien plus communs : des parcs publics, des jardins privés, mais aussi de nombreuses friches et autres délaissés végétalisés. Ceux-ci, relevant de la grande diversité de la nature ordinaire marseillaise, s'agencent, au sein de la matrice urbaine composite, sous formes de taches d'habitat et de corridors déjà partiellement constitués. Ces éléments, dont la haute valeur écologique tend à être démontrée (Lizée *et al.*, 2011b), semblent avoir une importance capitale dans un projet d'élaboration d'une trame verte urbaine. Ils nécessitent à cet égard une véritable politique de ménagement du territoire. Ils restent, cependant, largement en marge des documents de planification municipaux intégrant les logiques descendantes de la trame verte et bleue et du Grenelle de l'environnement.

2. Trame verte de projet : injonctions paradoxales et aménagement de la nature

- 15 Marseille offre pour la recherche sur les trames vertes urbaines, une exceptionnelle unité de temps et de lieu. Unité de temps, tout d'abord, car la conjoncture urbanistique est particulièrement dense sur son territoire. Tandis que la Région PACA amorce l'élaboration de son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), il s'agit, à l'échelle locale, de préparer l'avènement du Parc National des Calanques et la mise en scène de « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture ». Cet événement, qui est censé imprimer un rythme rapide de réalisations et de résultats, doit, par ailleurs, se conjuguer avec l'élaboration de plusieurs documents majeurs d'urbanisme et de

planification, tous guidés par les objectifs du développement durable. A ce titre, il convient de noter que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille se préparent simultanément. Unité de lieu, ensuite, car cette situation rare de confluences stratégiques suppose des interactions et des synergies fortes entre l'échelon de l'opération, l'échelon communal et l'échelon métropolitain. L'emboîtement des documents d'urbanisme et de planification, dont les thématiques s'entrecroisent et se répondent, tend à montrer que, dans un tel contexte, les projets de territoire ne peuvent s'envisager que de manière multi-scalaire. Ainsi, la trame verte s'impose-t-elle progressivement comme un projet transversal qui incite les entités territoriales et les acteurs qui les portent à imaginer des articulations d'échelles, dans un contexte politique pourtant complexe.

- 16 A l'échelle intercommunale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT et adopté en 2010, consacre les grands espaces naturels (massifs, collines, mer, cours d'eau) et agricoles comme « le support d'une trame verte et bleue » (Communauté Urbaine MPM, 2010 : 22). Il met également en évidence la nécessité d'identifier, voire de restaurer, « un réseau de corridors écologiques » (Communauté Urbaine MPM, 2010 : 22) et de transposer cette démarche à l'échelle communale : « avec l'objectif de constituer une maille végétale régulière et structurante, les principes proposés autour des grands massifs de l'agglomération seront repris en milieu urbain. Il s'agit ainsi d'organiser progressivement de nouveaux espaces naturels (réseaux des parcs, jardins ouvriers, espaces publics fortement végétalisés). Cette nature en ville devient ainsi un puissant support d'aménagement, de gestion des risques (notamment de l'inondation), de valorisation du paysage et d'amélioration du cadre et de la qualité de la vie » (Communauté Urbaine MPM, 2010 :24) Censée refléter ces vastes intentions à l'égard d'une nature pensée comme le support d'actions multifonctionnelles, la carte du PADD intitulée « valoriser la proximité de la mer et de la nature » (Communauté Urbaine MPM, 2010 : 25) se contente, plus humblement, de signifier la mise en continuité des grands massifs intercommunaux par une grande flèche verte. Celle-ci demeure, néanmoins, en pointillés lorsqu'elle passe par la matrice urbaine. Elle traduit ainsi les atermoiements d'une communauté urbaine qui, malgré l'apport d'une importante étude environnementaliste commandée à un bureau d'étude privé (ASCONIT), renvoie la faisabilité d'une trame verte intra-urbaine à l'échelle communale et à l'élaboration des PLU.
- 17 Face à ces nouvelles injonctions environnementales, la municipalité de Marseille envisage donc de mettre en place une armature écologique dans la ville : le « réseau vert et bleu ». Cette démarche vient compléter le dispositif en faveur du développement durable lancé, en 2007, avec le « plan climat » municipal et « la charte qualité Marseille (cahier de recommandations environnementales pour l'art d'aménager et de bâtir) ». Elle doit alors se matérialiser dans les documents d'urbanisme lors du passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévu pour 2012. A ce propos, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH, Direction Etudes et Aménagement) souligne que : « les questions relatives aux continuités vertes (logique de corridors écologiques), le rôle et la place des espaces verts en ville, l'évolution des secteurs de franges entre espaces naturels et ville, la préservation des espaces ayant encore un potentiel agro-naturel et le patrimoine paysager seront posées dans le cadre de l'élaboration du projet municipal » (DGUH, 2009 : 5). En réalité, la trame verte fait déjà

force de projet à l'échelle d'une initiative phare d'urbanisme. L'extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euroméditerranée est, il est vrai, guidée par une démarche innovante en matière de développement durable et de continuité écologique, labellisée EcoCité au plan national en 2009. Esquissée par une équipe rassemblée autour de l'architecte François Leclercq⁸, cette opération se présente comme un projet de renouvellement urbain susceptible de redynamiser l'activité économique, l'emploi et le logement dans le centre de Marseille, tout en influant sur la maîtrise des processus d'urbanisation diffuse périphérique (Bertoncello et Dubois, 2010). Fondée sur un principe fort de gouvernance territoriale, cette opération privilégie une réflexion sur les transports en commun, sur les énergies renouvelables et sur la mobilisation des éléments naturels dans le projet. En la matière, le choix le plus spectaculaire réside certainement dans la programmation d'un vaste réseau (14 hectares) de parcs et d'espaces verts autour du ruisseau des Aygalades. Il est, en effet, étonnant de constater que les injonctions du développement durable conduisent à réintroduire, au cœur des discours sur cette opération éminemment urbaine, plus que de la nature, de la biodiversité : « Dans le vallon des Aygalades, le réseau de parcs prévu doit être au service de l'hydraulique et de la biodiversité. Avec cet équipement de 14 hectares, on doit corriger le déficit d'espaces verts au nord de la Canebière et maîtriser le risque d'inondation, mais aussi reconstruire des continuités vertes et bleues » (Entretien, 14/03/2012, OIN Euroméditerranée). Ici, il s'agit non pas de restaurer mais bel et bien de créer de toute pièce une trame verte et bleue au centre de l'EcoCité. Portée par les énormes moyens de l'OIN, ce projet de renaturation de la ville dense témoigne, à lui seul, de la forte logique d'aménagement qui s'imprime, sur l'ensemble du territoire communal, en matière d'écologie urbaine. Il sert d'ailleurs de fondement à une réflexion plus générale sur la requalification de la totalité du tracé des Aygalades (initiée par la direction du développement et de l'aménagement du territoire de MPM) et, dans une moindre mesure, sur celui de l'Huveaune.

- 18 Mais, au-delà de l'apparente lisibilité d'une opération d'urbanisme actuellement cantonnée aux études préparatoires, force est de constater que cette logique d'aménagement, étendue à l'élaboration du « réseau vert et bleu », relève de l'injonction paradoxale. Selon le « Projet Municipal pour Marseille », il s'agit, en effet, pour la commune de : « poursuivre le développement de Marseille en préservant son capital nature » (AGAM et ville de Marseille, 2011). Or, depuis l'approbation de POS en 1981 jusqu'à ses récentes modifications de 2011, le développement de la ville s'est largement exprimé à l'encontre de ce « capital nature ». Face à la crise structurelle de son industrie et à la faible valeur ajoutée de ses activités tertiaires (Morel, 1999), la commune a, depuis longtemps, abandonné sa croissance à une économie résidentielle (Davezies, 2009), forte consommatrice d'espaces à caractère naturel. S'inscrivant dans le cadre des réflexions sur le passage du POS au PLU, le projet municipal prévoit alors d'inverser la tendance : « longtemps fondé sur une urbanisation extensive, le cycle urbain de Marseille doit désormais privilégier l'intensification de l'espace déjà occupé. La raréfaction de la ressource foncière constitue, à ce titre, un facteur central de la politique de renouvellement urbain » (AGAM et ville de Marseille, 2011 :7). A Marseille, le PLU en cours de préparation tend donc à envisager de conserver certains ECN que le POS actuel, toujours efficient, contribue à faire disparaître. Entre les logiques de préservation annoncées pour un futur plus ou moins déterminé et les tendances actuelles à l'urbanisation massive, le territoire semble voué aux contradictions.

- 19 Dans ce contexte, l'action municipale en faveur de l'élaboration du « réseau vert et bleu » intra-urbain (hors massifs) reste limitée à deux types de possibilités. Il s'agit, d'une part, de la mobilisation des rares ECN situés sur le domaine public (carte 3 obtenue grâce au traitement des bases de données références, intercommunales, municipales et cadastrales) qui, de fait, passe à côté du vaste potentiel d'ECN privés dont atteste la carte 4. A partir du seul exemple des arbres relevant d'un statut de propriété privée, cette carte témoigne, en effet, de l'incidence territoriale du « vert privé » sur la trame verte potentielle de la commune.

Carte 3. Le « Vert public » à Marseille



Carte 4: Les arbres relevant d'un statut de propriété privée à Marseille



- 20 Il s'agit, d'autre part, de la mobilisation de quelques éléments paysagers (plantations de voies de circulation, boisements, parcs et jardins) essentiellement consacrés par l'outil Espaces Boisés Classés⁹ (EBC). La lecture des quelques études préparatoires, parmi lesquelles figure notamment le Plan Vert réalisé par l'Agence d'Urbanisme (l'AGAM), démontre en effet la place prépondérante que tiennent les EBC dans ces réflexions, conformément à la très grande majorité des approches sur la trame verte urbaine en France. Dans le cadre de la réalisation du PLU, leur recensement et l'évaluation de leur développement sont confiés à un groupement de bureaux d'études pluridisciplinaires (paysagistes, environnementalistes, juristes). Cette démarche consacre donc les ensembles de végétation haute (essentiellement des pinèdes) et ignore le maillage de végétation basse (friches et délaissés végétalisés) dans la constitution de la trame verte marseillaise. Ici l'arbre reste dominant, même si l'« inventaire des boisements et définition de la trame verte, dans le cadre du projet municipal (révision du POS/PLU) de Marseille », commandée par la DGHU, s'autorise à envisager d'autres types d'ECN, tels que les espaces ouverts (friches et délaissés), pour penser la trame verte marseillaise.
- 21 L'importance accordée aux EBC est clairement exprimée lors des entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs locaux en charge du projet de trame verte. En effet, dans la perspective de la démarche interdisciplinaire engagée, une enquête sociologique a été réalisée afin de comprendre comment le dispositif de trame verte et bleue est appréhendé par les acteurs locaux en charge de son application. Il s'agit de croiser les données géographiques relevant d'une certaine matérialité à des données relevant des représentations et des points de vue des individus. La manière dont les acteurs se représentent une trame verte et bleue, la nature en ville potentiellement concernée par ce projet et les compétences détenues pour le réaliser représentent, selon nous, un élément essentiel pour comprendre son application locale. Dix personnes¹⁰, relevant de

deux services de la ville (espaces verts et urbanisme) et de l'agence d'urbanisme, ont été rencontrés. Celles-ci représentent l'essentiel des personnes qui, pour la ville de Marseille, ont à voir avec le projet de trame verte de manière directe. L'analyse des entretiens permet, tout d'abord, de resituer la catégorie juridique des espaces boisés classés dans un ensemble plus vaste de considérations concernant la nature dans la ville de Marseille. Il paraît difficile de nommer et de désigner cette nature urbaine : parle-t-on d'espaces naturels, de milieux, de nature plus ou moins artificielle ? D'une manière générale, la séparation entre la ville et les massifs collinaires est évoquée : « Je pense que, alors c'est vrai qu'on peut peut-être se dire aussi qu'il y a une sorte de consensus qui dit à Marseille, les grands espaces naturels sont protégés. Ça c'est le truc qu'on entend tout le temps. Du coup, en contrepoint, on a un peu le sentiment qu'à part ces espaces là finalement la nature si elle subsiste tant mieux » (Entretien 01, Service de la ville). Cet extrait d'entretien démontre que les efforts semblent porter aujourd'hui sur la nature qui entoure la ville et non celle présente dans le tissu urbain. Cette dernière est également évoquée à travers un découpage en objets et/ou en équipements de nature : le parc, l'alignement d'arbres et les espaces boisés classés. Les friches occupent une place singulière évoquées en termes de risques (incendie notamment) et de nuisances (zones éventuelles de dépotoirs). La nature présente en ville, pouvant faire l'objet de potentiels corridors, relève, pour les acteurs interrogés, de catégorisations opposant l'extérieur et l'intérieur de la ville et relevant d'une culture urbanistique et réglementaire. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les questions relatives à la trame verte et bleue : « Moi, je n'ai aucune capacité à expliquer et pour cause, parce que je n'ai aucune capacité à comprendre si, quand on met deux arbres ou une bande de plus, ou une bande de carottes, ou etc. on assure réellement une connectivité. De quel point de vue, pour quoi, pour qui, pour quelle abeille, pour quelle ? Je n'en sais rien... » (Entretien 02, Service de la Ville). Cet extrait d'entretien montre que les connaissances relatives à la connexion posent problème. Des études sont alors engagées pour combler les lacunes relatives à la mise en évidence d'une potentielle trame : « il y a plusieurs choses aussi puisque, alors, d'abord, vis-à-vis de vous directement, et de l'étude qu'on lance sur trame verte et les espaces boisés classés et on a un vrai problème de méthodologie pour définir ce qu'est une vraie trame verte et sur quoi, scientifiquement, elle peut s'appuyer » (Entretien 03, Service de la ville). La question de la méthodologie est centrale puisque cette personne sollicite, lors de l'entretien, l'équipe de recherche¹¹ mais fait appel le plus souvent à des bureaux d'étude. Cependant, même si l'approche scientifique est directement réclamée, elle doit pouvoir s'articuler à une approche réglementaire : « C'est-à-dire qu'il y a le temps de la connaissance, déjà il faut pouvoir mettre tout ça en œuvre, et puis deuxième temps c'est le temps de la transcription réglementaire, jusqu'alors on a eu quoi, on a eu les EBC parce qu'on faisait de la trame verte » (Entretien 03, Service de la Ville). Ainsi, les espaces boisés classés représentent l'un des rares outils possibles pour penser la trame verte.

- 22 Mais, un changement semble s'amorcer évoluant d'une représentation statique à une vision plus dynamique de la nature : « Ce qui est assez étonnant puisqu'en 95, on avait fait une étude trame verte et bleue qui existe qui a été une base de réflexion de travail pour la ville quand même. Mais, ça n'a pas été mis en exergue et ça n'a pas été forcément retraduit dans les documents d'urbanisme. Alors que là aujourd'hui on est obligé de marteler ça, alors quand même, le discours change parce qu'il y a aussi effectivement toutes les logiques de biodiversité, toutes les problématiques de développement durable qui font que ça évolue quoi. On dépasse l'espèce de proposition un peu statique des

espaces pour entrer dans les effets » (Entretien 01, Service de la Ville). Une telle vision dynamique de la nature semble ainsi jouer un rôle central pour appréhender les notions de corridors et de trame mais celle-ci reste aujourd'hui encore difficile à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme du fait du manque de principes scientifiques pouvant être traduits en langage juridique. Enfin, la concurrence entre les espaces naturels non construits et l'urbanisation croissante à Marseille soulève un problème majeur, ainsi défini par une personne interrogée : « *Moi je dirais qu'on est dans une ville complètement schizophrène écologiquement, qui se paye des études, qui se paye des discours écologiques et dans la pratique c'est le contraire complètement* » (Entretien 04, Services de la ville). Le décalage entre une politique environnementale affichée et une urbanisation massive est ainsi dénoncée et discutée plus ou moins ouvertement lors des entretiens. Les acteurs en charge des questions environnementales oscillent entre une forme de militantisme ou de nécessaire conviction et le fatalisme.

- 23 Au final, le projet de trame verte proposé par la planification municipale¹² reste largement en-deçà de la trame verte potentielle de la commune, telle que révélée par notre approche éco-paysagère. Il se fonde essentiellement sur la mise en valeur des massifs naturels périphériques qu'il convient de préserver de l'urbanisation dans les secteurs de franges urbaines. Il laisse également une place importante aux arbres d'alignement et aux bois urbains. Il consacre enfin les cours d'eau non seulement comme des continuités paysagères mais encore, pour le ruisseau des Ayalades et l'Huveaune, comme des liaisons douces. Il s'agit alors de noter que la rivière du Jarret, bien que reconnue en tant que continuité paysagère, n'a été intégrée que très tard dans le dispositif, suite aux demandes répétées de notre équipe de recherche. De fait, la flèche qui la matérialise reste cantonnée au seul lit de la rivière, ignorant la complexité de la mosaïque paysagère que sous-tend l'ensemble de son bassin versant. C'est en effet dans ce secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille que les injonctions paradoxales, liées au passage du POS au PLU, se transforment en véritable « *schizophrénie du vert* » (Consalès, 2010).

3. Les expressions territoriales de la « schizophrénie du vert »

- 24 La schizophrénie du vert ainsi désignée à l'échelle de l'arrondissement rend compte, selon nous, d'un processus sociodémographique plus global, à l'échelle de la ville. Dès lors, une approche sociologique permet de questionner ces mutations récentes, en distinguant notamment les changements qui affectent les attentes relatives à la qualité de vie, aux rapports à l'environnement et aux relations à la nature. Marseille s'est longtemps caractérisée par une population ouvrière et immigrée, faisant d'ailleurs office de ville exemplaire en qualité d'intégration (Donzel, 1998). Or, le déclin de l'industrie portuaire et corrélativement des effectifs ouvriers a entraîné une chute démographique, depuis le milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990. Depuis une dizaine d'années, cette tendance s'estompe et le nombre d'habitants augmente, au profit des catégories de cadres supérieurs (passant de 12 % de la population active en 1990 à 16 % en 2006) et de professions intermédiaires (passant de 20 % en 1990 à 26 % en 2006). 88 % des emplois actuels relèvent du secteur tertiaire. L'importance de ce dernier explique également le maintien du nombre d'employés. Cette tendance participe ainsi d'un processus relatif de « moyennisation » de la population déjà engagé dans d'autres grandes villes françaises

comme Lyon, par exemple (tableau 1). Pour ces deux villes, même si la part populaire de la population se maintient entre 40 et 50 %, l'essor urbain se fonde sur l'augmentation des classes moyennes et supérieures et rend compte d'une dynamique démographique complexe.

Tableau 1: Répartition de la population active à Marseille, selon les Professions et Catégories Socioprofessionnelles, entre 1990 et 2006, en comparaison avec celle de Lyon et avec la moyenne nationale

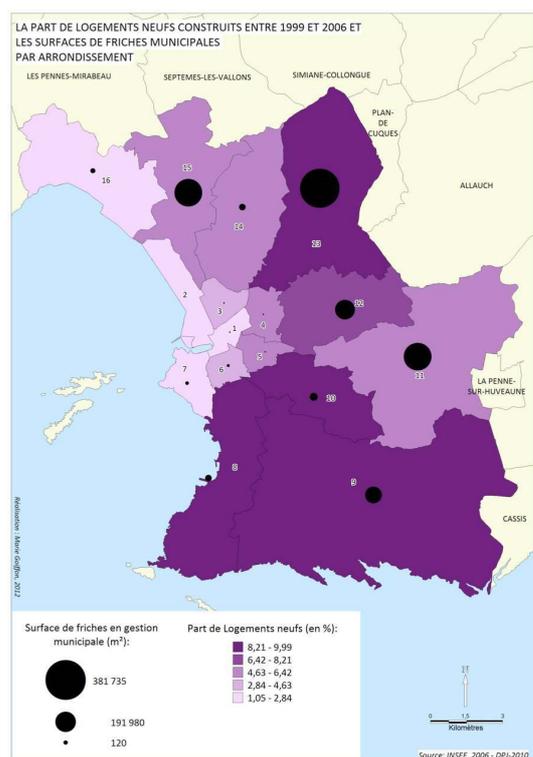
PCS	Marseille 1990	Marseille 2006	Lyon 2008	France 2007
Exploitants agricoles	0,1	0,1	0,1	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,3	5,4	4,8	6,2
Cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures	12,4	16	25,7	16,6
Professions intermédiaires	20,2	26,1	29,8	24,3
Employés	34,3	33,4	28,5	29,4
Ouvriers	25,7	19	11,2	21,5
Total	100	100	100	100

- 25 À Marseille, il s'agit alors pour la municipalité d'accompagner ces mutations sociodémographiques et de capter les nouveaux résidents associés, afin d'éviter qu'ils ne partent s'installer dans des communes périphériques. Pour ce faire, elle mise sur les possibilités foncières de l'immense territoire communal et ouvre, par l'intermédiaire du POS actuellement en vigueur, de vastes surfaces à l'urbanisation. Essentiellement fondée sur la construction de lotissements pavillonnaires et de petits collectifs en résidences fermées (Dorier-Apprill *et al.*, 2008), cette urbanisation, censée répondre aux attentes des nouveaux résidents issus des classes moyennes, est pensée comme un procédé de densification du tissu urbain périphérique mais apparaît bien plus comme une forme de périurbanisation intra-communale. Elle accroît, par ailleurs, la dépendance de la ville à l'égard de l'économie résidentielle et produit des effets environnementaux particulièrement perceptibles dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille. C'est dans ce secteur du bassin versant du Jarret, marqué par une mosaïque paysagère complexe (carte 2), que nous avons mené, durant trois ans, des enquêtes régulières de terrain dont découle l'analyse urbanistique suivante.
- 26 Caractérisés par des tissus urbains composites, où dominant fréquemment les grands collectifs, ces arrondissements offrent à voir des paysages singuliers, laissant une large part au non construit. Ainsi, n'est-il pas étonnant d'observer, au sein de cette ancienne banlieue maraîchère et laitière devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses, la présence de nombreux délaissés et autres friches végétalisées. Celles-ci apparaissent, à bien des égards et pour bien des acteurs, comme de réelles aménités paysagères, conférant au secteur les caractéristiques du Tiers Paysage (Clément, 2005), c'est-à-dire du paysage de la nature ordinaire (Mougenot, 2003). Ces friches, que l'écologie urbaine identifie comme un habitat favorable au maintien d'une biodiversité optimale (Lizée *et al.*, 2011a), font cependant les frais du processus récent de densification périphérique. Elles apparaissent, en effet, comme le support foncier privilégié de l'urbanisation. En la matière, la carte thématique suivante (carte 5), laisse apparaître un véritable secteur d'enjeu : le 13^{ème} arrondissement de Marseille. Situé à l'extrême nord-est du territoire

communal, au pied du massif calcaire de l'Etoile, celui-ci se caractérise, par exemple, par la plus grande surface cumulée de friches en gestion municipale et par l'un des plus forts taux de croissance de constructions de la ville.

- 27 Le paysage urbain du 13^{ème} arrondissement de Marseille se définit, de prime abord, par un tissu hétérogène. En cœur de quartier, les anciens noyaux villageois polarisent un bâti dense et bas. Autour de ceux-ci s'organisent, de manière beaucoup plus lâche, de multiples cités d'habitat collectif, entre lesquelles s'insèrent des petites résidences fermées récentes faites de petits collectifs et de pavillons. Le tout reste structuré, connecté, par une multitude d'espaces non construits végétalisés composés de pinèdes, de friches agricoles et de délaissés. C'est sur ces legs d'une matrice agricole résiduelle que se greffe l'actuel processus de densification de la périphérie marseillaise. Le 13^{ème} arrondissement figure ainsi parmi les secteurs les plus dynamiques de Marseille. La croissance démographique se traduit par un fort processus d'urbanisation, dont témoigne l'accroissement de 7 % par an du parc de logements, entre 1999 et 2006 contre 4 % par an en moyenne sur le reste du territoire communal. Avec plus de 34 000 logements recensés en 2006 le 13^{ème} arrondissement représente environ 8,5 % du parc total de logement de Marseille. Cette place privilégiée, ne cesse de s'affirmer. Actuellement, il représente environ 17 % de la production de logements à Marseille. Pour l'année 2008, 700 logements y ont été livrés. Cette nouvelle offre prend quasi exclusivement (dans 93 % des cas) la forme de petits collectifs en résidences fermées, c'est-à-dire des copropriétés intégralement clôturées et coupées de l'extérieur par un ou plusieurs portails.

Carte 5 : Part de logements neufs construits entre 1999 et 2006 à Marseille et surface de friches en gestion municipale par arrondissement



- 28 Cette importante urbanisation s'explique non seulement par les immenses possibilités foncières qu'offre, dans ce secteur, le POS actuellement en vigueur, mais

encore par le caractère éminemment attractif d'un cadre de vie marqué par des éléments paysagers remarquables :

- le massif calcaire de l'Etoile comme toile de fond, véritable emblème « naturel » du secteur ;
- le relief de collines et de plateaux du piémont, où domine une végétation faite de garrigues et de pinèdes ;
- la rivière du Jarret, ses quelques affluents et le canal de Marseille qui donnent, dans ce paysage aride, des ambiances fraîches marquées par une ripisylve luxuriante ;
- les friches et les délaissés qui apparaissent comme de réelles aménités paysagères, notamment au printemps lorsque la flore spontanée les transforme momentanément en jardins méditerranéens ouverts sur la ville.

- 29 Entre logique de valorisation environnementale et processus de consommation foncière, les friches mettent en évidence une « schizophrénie du vert » à Marseille. Ces apparentes contradictions sont, en effet, les révélateurs privilégiés des attentes antithétiques, des ambivalences de représentations et des conduites paradoxales que manifestent les acteurs de la ville (élus comme habitants) à l'égard de la nature. L'urbanisation ici à l'œuvre s'arrime à un cadre paysager qu'elle contribue grandement à déstructurer. Quelques slogans promotionnels liés aux opérations en cours de réalisation aux marges du secteur suffisent ainsi à illustrer cette ambivalence : « le clos d'Estello : le calme de la campagne en ville et un panorama unique » ; « l'Echiquier : quand la ville se met au vert » ; « Chlorophylles : la nouvelle grande sensation verte à Marseille ». Ce qui frappe alors ce n'est pas tant l'urbanisation en elle-même, qu'il faut considérer comme nécessaire eu égard aux besoins en logement de la population, mais plutôt les mutations socio-spatiales extrêmement rapides, voire brutales, qu'elle engendre.
- 30 Sur le plan social, cette urbanisation participe, en effet, du renforcement des profondes disparités qui caractérisent la population de l'arrondissement. Le 13^{ème} arrondissement se distingue désormais par un revenu médian légèrement supérieur à celui de Marseille (Source : RGP 2006), mais aussi par le taux de ménages non imposables le plus élevé de la ville (46 %). Sur le plan spatial, ce sont surtout les conséquences paysagères et environnementales d'un tel processus qui laissent l'observateur dubitatif. La rapidité des modes de construction pouvant aboutir à des dégradations précoces, la standardisation des productions dominées par des résidences fermées, sécurisées et calibrées sur un style architectural néo-provençal (toits à quatre pans, tuiles coniques rouges, façades ocres) et le cloisonnement progressif du territoire sont alors autant de preuves qui plaident en défaveur d'un urbanisme sans plan d'ensemble, sans logique de durabilité, parfaite illustration du concept de ville franchisée de David Mangin (Mangin, 2004). De fait, en l'absence de documents de planification régulateurs et de véritable concertation, l'urbanisation est laissée aux soins de quelques grands promoteurs naturellement guidés par des logiques de rentabilisation foncière. Or, cette dernière s'exprime de façon préférentielle aux dépens des friches agricoles et des délaissés végétalisés, et ce, au moment même où la municipalité tend à mettre en place un projet de « réseau vert ». De fait, la forte concentration d'ECN dans cette périphérie, pouvant potentiellement servir d'ossature à l'élaboration d'une trame verte dans le futur PLU, semble grandement échapper à un projet municipal limité par les logiques de l'actuel POS.

Conclusion

- 31 Face aux cloisonnements encore tangibles des approches scientifiques et urbanistiques de la trame verte, il appartient certainement à la recherche publique de faire émerger des modes opératoires de rapprochement malgré des finalités, des temporalités et surtout des positionnements différents. S'inscrivant dans la durée et bénéficiant d'une certaine neutralité, la recherche peut en effet émettre des avis en contradiction avec les fondements réflexifs d'un projet. Ainsi, à Marseille, notre étude pluridisciplinaire permet-elle de souligner le décalage qui existe entre la trame verte de projet à aménager et la trame verte potentielle à ménager. Si la première semble se construire sur une volonté de renaturalisation de la ville consacrée par l'outil EBC, la seconde peut s'inscrire dans une logique de préservation de l'existant. L'un des éléments explicatifs de cet écart réside certainement dans la difficile appropriation, par les services concernés, d'un objet éco-technique sur lequel les connaissances scientifiques sont encore balbutiantes et pour lequel les traductions réglementaires demeurent limitées. Plus que les nouvelles interrogations environnementales qu'elle sous-tend, c'est le manque de « mode d'emploi » qui semble constituer l'un des principaux freins à l'élaboration d'une trame verte, à l'échelle locale. Dans ce contexte, le POS actuel, toujours efficient, contribue à hypothéquer les logiques écologiques d'un PLU en cours de préparation.
- 32 À cet égard, l'ensemble périphérique de petites collines et de plateaux qui compose le piémont du massif calcaire de l'Etoile relève, selon nous, d'un enjeu particulier. C'est en effet ici, sur une matrice urbaine de faible densité, qu'une réelle trame verte, faite de friches et de délaissés végétalisés, semble déjà constituée. Mais, c'est aussi ici que s'exprime un puissant processus d'urbanisation, sous-tendu par la « schizophrénie du vert » marseillaise. Celle-ci est intimement liée aux mutations sociodémographiques qui affectent la population communale. L'avènement d'une trame verte de projet témoigne, en effet, de programmes urbains qui s'adressent prioritairement à des milieux sociaux renouvelés, dotés en capital culturel et économique. Ces nouveaux projets sont alors pensés et élaborés au sein des différents services de la ville¹³ et de la communauté urbaine, mais doivent être « acceptés » par les élus locaux. Or, l'une des spécificités des élus locaux Marseillais réside dans « le rejet de toutes les autres formes de compétences que celles de la proximité avec les électeurs » (Péraldi et Samson, 2005 : 100). Empreints de valeurs affichées comme populaires, ils ne concèdent que de distantes collaborations avec la sphère intellectuelle de la ville, majoritairement venue de l'extérieur. Cet ancrage « populaire » peut alors expliquer en partie la faible réceptivité des élus aux dynamiques environnementales. Dans ce contexte, les acteurs locaux en charge de la trame verte et bleue occupent une place malaisée, entre leurs propres convictions environnementalistes, les contraintes imposées par l'Etat et la faible réceptivité des élus locaux. Ils occupent, cependant, une position intermédiaire avec, d'un côté, le pôle du changement incarné par les actions imposées par l'Etat pour répondre à des cultures urbaines en attente de nature et, de l'autre côté, le pôle de la permanence révélé par la culture « pragmatique » et non « culturelle » des élus locaux. Le passage du POS au PLU traduit ainsi territorialement cet instant d'entre-deux observable à de multiples échelles de la ville. Par conséquent, l'analyse par les sciences sociales des processus d'application de la trame verte à Marseille permet de révéler des discontinuités politiques dans la gestion urbaine. Cet objet de recherche nous place, en tant que géographe, urbaniste ou sociologue, dans une

situation d'observateurs privilégiés de légers frémissements à peine perceptibles dans la vie politique locale mais d'ores et déjà impactants et visibles sur le territoire.

Abréviations

- 33 GAM : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
 COMOP : Comité Opérationnel Trame Verte Et Bleue
 EBC : Espaces Boisés Classés
 ECN : Espaces à Caractère Naturel
 DGUH : Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat
 IGN : Institut Géographique National
 INSEE : Institut National de la Recherche Statistique et des Etudes Economiques
 IRIS : Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques. Découpage statistique infra-communal établi, par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans la plupart des communes de 5000 à 10 000 habitants.
 MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement
 MPM : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
 PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 OIN : Opération d'Intérêt National
 RGP : Recensement Général de la Population
 SIG : Système d'Information Géographique
 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
 AGAM, Ville de Marseille, 2011, Révision du Pos de Marseille, Projet Municipal pour la définition du PADD, http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13784&id_attribute=48, consulté le 20/04/2012.

BIBLIOGRAPHIE

- Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefevre C., Salles E., Barnetche C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier C-C., Trouvilliez J., 2010, *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état discontinuités écologiques - premier document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France*, Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue, Paris, édition du MEEDDM.
- Barthélémy C., Souchon Y., 2009, « La restauration écologique du Rhône sous le double regard du sociologue et de l'écologue », *Natures Sciences Sociétés*, n°17, p.113-121.
- Barthélémy C., Bertaudiere-Montes V., Consales J.-N., Deschamps-Cottin M., Goiffon M., Lizée M.-H., 2011, *Atlas analytique de la trame verte à Marseille*, Rapport final du programme PIRVE 6-1025 (2008-2011).

- Bertoncello B., Dubois J., 2010, *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole*, Marseille, éditions Parenthèses, Collection « la ville en train de se faire ».
- Clément G., 2005, *Manifeste du Tiers Paysage*, Paris, Éditions Jean Michel Place.
- Clergeau P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Paris, Éditions Apogée.
- Communauté Urbaine MPM, 2010, SCOT Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Document de Synthèse, http://www.marseille-provence.com/assets/plugins/tiny_mce/jscrypts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/telechargement/urbanisme/padd_rougeSCOT-juin2010.pdf, consulté le 20/04/2012.
- Consalès J.-N., 2010, « La friche comme révélateur de la schizophrénie du vert à Marseille », Colloque « *Paysages, 135^{ème} congrès du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* », 10 avril 2010, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Neuchâtel.
- Davezies L., 2009, « L'économie locale résidentielle », *Géographie, Économie, Sociétés*, vol. 11, n°1, p.47-53.
- DGUH-Direction Etudes et Aménagement, 2009, *Cahier des charges-Inventaire des boisements à Marseille*, Marseille, édition de la Ville de Marseille.
- Donzel A., 1998, *Marseille. L'expérience de la cité*, Paris, Anthropos.
- Dorier-Apprill E., Audren G., Garniaux J., Oz R., Stoupy A., 2008, « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs Locaux*, n°78, p. 92-98.
- Lizée M.-H., Mauffrey J.-F., Tatoni T., Deschamps-Cottin M., 2011a., "Monitoring urban environments on the basis of biological traits", *Ecological Indicators*, n°11, p. 353-361.
- Lizée M.-H., Bonardo R., Mauffrey J.-F., Bertaudière-Montès V., Tatoni T., Deschamps-Cottin M., 2011b, "Relative importance of habitat and landscape scales on butterfly communities of urbanizing areas", *Comptes Rendus Biologies*, n°334 (1), p.74-84
- Mangin D., 2004, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Editions de la Villette.
- Marié M., 1985, « Aménagement et ménagement du territoire en Provence », *Le Genre Humain*, n° 12, p. 71-92.
- Morel B., 1999, *Marseille. Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan, Collection « Géographies en liberté », série « Métropoles 2000 ».
- Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Institut National de la Recherche Agronomique.
- Péraldi M., Samson M., 2005, *Gouverner Marseille, Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, Édition de la Découverte.
- Roncayolo M., 1996, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'EHESS, Collection « civilisations et sociétés ».

NOTES

1. Le titre de cet article fait directement référence à l'article de Michel Marié paru en 1985 : « Aménagement et ménagement du territoire en Provence », *Le Genre Humain*, n° 12.
2. Cette notion d'« Espaces à Caractère Naturel » (ECN) est discutée dans la première partie.

3. ANR Villes durables « Trame verte urbaine » n° VD08_321105/Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement, « Atlas analytique de la trame verte de Marseille », 2008/2011.
 4. Par équipements éco-techniques, nous entendons l'ensemble des réalisations techniques mobilisées par l'aménagement du territoire afin de favoriser le fonctionnement écologique.
 5. Par analyse éco-paysagère, nous entendons une analyse structurelle des éléments du paysage porteurs de sens en matière d'écologie.
 6. Données issues de l'atlas urbain de Marseille réalisé par l'agAM et disponibles sur Internet.
 7. L'IRIS (Îlots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques) est un découpage statistique infra-communal établi, par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants.
 8. François Leclercq/Rémy Marciano/Jacques Sbriglio/TER/SETEC.
 9. Définis par l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme, les EBC concernent les espaces boisés, les bois, les forêts, les parcs, les arbres isolés, les haies, les réseaux de haies et les plantations d'alignement à protéger ou à créer.
 10. L'enquête a consisté à rencontrer ces personnes lors de deux focus-group en 2010.
 11. Aucun partenariat formel et financier n'existe entre les chercheurs impliqués dans ce projet et la ville de Marseille. Il s'agit de relations informelles au gré de réunions ou de séminaires thématiques durant lesquels des échanges s'établissent.
 12. http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13784&id_attribute=48 (page 18).
 13. Les réorganisations et les changements de dénominations fréquents des services de la ville témoignent certainement de ce changement en cours.
-

RÉSUMÉS

Appliquée aux territoires urbains, la trame verte révèle les enjeux de la prise en compte de la biodiversité au sein des projets d'urbanisme environnemental. Le présent article se propose d'évaluer les retranscriptions locales de cette injonction nationale, en appréciant le projet de trame verte à Marseille au regard de la trame verte potentielle du territoire communal. Il souligne l'enjeu fondamental que représente, en la matière, la périphérie urbaine. En se fondant sur une approche éco-paysagère et sur une analyse de discours, il met en exergue la « schizophrénie du vert » qui s'exprime, dans cette zone, à l'égard de certains espaces à caractère naturel (friches végétalisées). Dans le même temps, ceux-ci sont, en effet, élevés au rang de réservoirs de biodiversité et de réserves foncières.

Applied to urban territories, the green way highlights biodiversity-related issues within environmental development projects. The present article is an attempt to evaluate the local applications of this nationwide policy, by assessing the project in Marseille opposite to the potential green way of the territory. It stresses the key role that the urban fringe plays in this process. On the basis of a landscape-focused approach and an analysis of speech, it highlights the "green schizophrenia" expressed, in that area, towards some areas with natural character (planted wildlands). At the same time, these areas are in fact valorised reservoirs of biodiversity and land reserves.

INDEX

Keywords : green way, biodiversity, landscape-focused approach, analysis of speech, environmental urban development, interdisciplinary approach, Marseilles

Mots-clés : trame verte, biodiversité, approche éco-paysagère, analyse de discours, urbanisme environnemental, démarche interdisciplinaire, Marseille

AUTEURS

JEAN NOËL CONSALÈS

Jean Noël Consalès est maître de conférences en géographie, urbanisme et aménagement du territoire (Aix-Marseille Université/UMR Telemme). Travaillant sur les relations multifonctionnelles qui se tissent entre ville et nature, il analyse plus particulièrement les liens entre projet de paysage et projet d'urbanisme. [consalesjn\[at\]aol.com](mailto:consalesjn[at]aol.com)

MARIE GOIFFON

Marie Goiffon est docteur en géographie et en aménagement du territoire, spécialisée en géomatique et en analyse spatiale. Elle dirige le bureau d'étude Actigéo (Atelier Cartographique et Traitement de l'Information Géographique). [marie.goiffon\[at\]wanadoo.fr](mailto:marie.goiffon[at]wanadoo.fr)

CAROLE BARTHÉLÉMY

Carole Barthélémy est maître de conférences en sociologie (Aix-Marseille Université), spécialisée en sociologie de l'environnement. Elle est responsable scientifique du programme « Atlas analytique de la trame verte de Marseille », Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement, 2008/2011. [carole.barthelemy\[at\]univ-provence.fr](mailto:carole.barthelemy[at]univ-provence.fr)